

Conjugaison des verbes au présent¹.

Hyperlien vers la théorie

➤ **CONSIGNES :**

Conjugez les verbes **en gras** au présent.

Au besoin, consultez un guide de conjugaison.

Exemple :

La Directrice de la protection de la jeunesse (la Directrice) **présentera** une requête en protection dans la situation de l'enfant X, âgé de 9 ans.

Corrigé :

La Directrice de la protection de la jeunesse (la Directrice) **présente** une requête en protection dans la situation de l'enfant X, âgé de 9 ans.

- 1) La Loi sur la protection de la jeunesse **interdira** la publication ou la diffusion de toute information **qui permettra d'identifier** un enfant ou ses parents. Quiconque **contreviendra** à cette disposition **sera** passible d'une amende. [articles 11.2, 11.2.1 et 135 L.P.J.]

La Loi sur la protection de la jeunesse _____ la publication ou la diffusion de toute information _____ un enfant ou ses parents. Quiconque _____ à cette disposition _____ passible d'une amende. [articles 11.2, 11.2.1 et 135 L.P.J.]

- 2) La Directrice **considérerait** que la sécurité et le développement de l'enfant **étaient compromis** en raison de la négligence de la mère sur le plan éducatif.

La Directrice _____ que la sécurité et le développement de l'enfant _____ en raison de la négligence de la mère sur le plan éducatif.

¹ Extraits tirés du jugement *Protection de la jeunesse – 151214*, 2015 QCCQ 9752 (CanLII)

- 3) À titre de mesures principales, elle **recommandait** que l'enfant soit confié à la grand-mère maternelle et que les contacts entre la mère et l'enfant **s'effectuaient** selon entente entre les parties, le tout pour une période d'une année.

À titre de mesures principales, elle _____ que l'enfant soit confié à la grand-mère maternelle et que les contacts entre la mère et l'enfant _____ selon entente entre les parties, le tout pour une période d'une année.

- 4) En ce qui concerne les contacts entre le père et l'enfant, la Directrice **s'en remettait** au jugement de la Cour supérieure daté du 16 mars 2011, **qui prévoyait** l'annulation des droits d'accès du père à l'égard de son fils.

En ce qui concerne les contacts entre le père et l'enfant, la Directrice _____ au jugement de la Cour supérieure daté du 16 mars 2011, _____ l'annulation des droits d'accès du père à l'égard de son fils.

- 5) La mère **était présente** à l'audience. Elle **a admis** le motif de compromission et **a consenti** aux mesures suggérées par la Directrice.

La mère _____ à l'audience. Elle _____ le motif de compromission et _____ aux mesures suggérées par la Directrice.

- 6) Le père **sera présent** à l'audience. Il **serait incarcéré** à la suite d'accusations de possession d'armes et il **serait détenu** depuis le 26 juin 2014.

Le père _____ à l'audience. Il _____ à la suite d'accusations de possession d'armes et il _____ depuis le 26 juin 2014.

- 7) L'avocate de l'enfant **admit** le motif de compromission et **consentit** aux mesures proposées par la Directrice. Elle **précisa** que l'enfant **aimera** sa mère et qu'il **souhaitera** la voir de façon régulière.

L'avocate de l'enfant _____ le motif de compromission et _____ aux mesures proposées par la Directrice. Elle _____ que l'enfant _____ sa mère et qu'il _____ la voir de façon régulière.

- 8) Il **se disait** au « paradis » chez sa grand-mère maternelle. Quant à son père, l'enfant ne **connaissait** pas les motifs qui **l'empêchaient** de le voir et il **souhaitait** le revoir.

Il _____ au « paradis » chez sa grand-mère maternelle. Quant à son père, l'enfant ne _____ pas les motifs qui _____ de le voir et il _____ le revoir.

- 9) La preuve **démontrera** que le 6 octobre 2014, la mère **se présentera** avec l'enfant à son rendez-vous chez le pédopsychiatre. À ce moment, elle **sera dépassée** par les comportements de son fils.

La preuve _____ que le 6 octobre 2014, la mère _____ avec l'enfant à son rendez-vous chez le pédopsychiatre. À ce moment, elle _____ par les comportements de son fils.

10. À cette même date, la Directrice **se présenta** au domicile de la mère afin de faire le point sur la situation. Arrivée sur les lieux, la Directrice **constata** que le logement **était** en désordre et que la mère **présentait** des signes d'anxiété et de fatigue.

À cette même date, la Directrice _____ au domicile de la mère afin de faire le point sur la situation. Arrivée sur les lieux, la Directrice _____ que le logement _____ en désordre et que la mère _____ des signes d'anxiété et de fatigue.